

COMMENTAIRE DE DOCUMENTS GÉOGRAPHIQUES ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Frédérique CÉLÉRIER, Martine GUIBERT

Coefficient de l'épreuve : 5

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure 30 minutes

Durée de passage devant le jury de géographie : 30 minutes

Type de sujets donnés : Carte IGN 1/25 000 thématisée portant sur un territoire français (France métropolitaine + DROM), systématiquement accompagnée d'un ou plusieurs documents annexes. Tous les documents doivent être commentés, la carte restant néanmoins le document principal.

Modalité de tirage du sujet : tirage au sort d'un sujet parmi plusieurs documents cachés (pas de choix)

Liste des ouvrages généraux autorisés : Atlas général fourni dans la salle de préparation

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun.

L'année 2022 est la deuxième année de reprise de la tenue des épreuves orales, ce que le jury apprécie d'autant que les conditions sanitaires ont été bien respectées, dans le cadre d'une organisation matérielle exemplaire (le jury remercie l'École), permettant cette année la présence du public.

Le jury a entendu 10 candidates et candidats. Les notes vont de 5 à 17/20, pour une moyenne de 11,8/20. Deux candidates se sont distinguées par des exposés de fort bonne facture (problématisation claire, vocabulaire précis, commentaire effectif de la carte, utilisation du document qui l'accompagnait), justifiant les notes les plus élevées. Les échanges avec le jury qui ont suivi ces prestations ont en effet confirmé ces bonnes impressions d'ensemble. Le jury tient donc à souligner la réactivité des candidates et leur capacité à étayer leur raisonnement géographique de manière méthodique et solide, tout en faisant preuve de nuance. Ces candidates ont montré une grande capacité à aborder le territoire soumis à réflexion en élaborant une problématisation pertinente, au vu du thème imposé et des limites de leurs arguments à certaines échelles spatiales (échelle micro, notamment).

À l'autre bout du spectre, la moitié des candidats ont obtenu une note inférieure à la moyenne, la faiblesse de leur exposé tenant au fait de ne pas saisir les problématiques principales du territoire concerné et/ou de ne pas traiter le sujet posé, de localiser de manière erronée certaines régions et/ou d'utiliser un vocabulaire approximatif. Le jury rappelle la nécessité d'utiliser pleinement la carte et le document d'accompagnement.

Il semble bon ici de rappeler quelques principes de base de cette épreuve de géographie à l'oral qui nécessite de se focaliser sur trois éléments :

1) le sujet dont l'intitulé oriente le contenu de l'exposé. Le sujet et les notions-clés qui le composent ont en général été bien traités par les candidates et les candidats, sans tomber dans des définitions trop conceptuelles de processus à commenter sur la carte (littoralisation, périurbanisation, par exemple). L'emploi de tournures un peu abstraites en présence d'une carte (territoire source-ressource-ressourcement) est à proscrire. Dès lors, le territoire soumis à étude doit être présenté en introduction et le lien doit être rapidement fait entre une notion générale (ruralité, désenclavement,

paysage, vignoble, périurbain, par exemple) et les spécificités de cette notion lorsqu'elle est appliquée à un territoire donné.

2) la carte en elle-même. Au-delà du titre, elle est le document principal à commenter ; son analyse occupe donc la majorité du temps de l'exposé. Sa présentation en introduction grâce à une lecture précise et proposant un découpage en grands ensembles cohérents, tout en distinguant les particularités du territoire, en lien avec le thème du titre, est valorisée.

3) le ou les documents d'accompagnement. Ils ne sont pas superflus et doivent être commentés avec méthode. Une photographie peut faire l'objet d'une analyse plan par plan ; un texte peut se prêter à l'analyse critique du vocabulaire employé et des représentations véhiculées (*a fortiori* lorsqu'il s'agit d'un document promotionnel, par exemple).

Les candidates et candidats produisent parfois un croquis, ce que le jury apprécie d'autant plus si cette production graphique fait partie intégrante de l'exposé, avec commentaire et analyse des éléments représentés et de la sémiologie graphique (autrement dit : ne pas l'évoquer à la dernière minute de l'exposé).

Cette année, la forme de l'épreuve a été globalement respectée : organisation ternaire attendue (introduction, développement, conclusion) ; durée des exposés adéquate et convenable, allant de 14 minutes pour le plus court à 20 minutes pour la majeure partie d'entre eux. Si les candidates et candidats n'ont pas tous proposé d'accroche en début d'introduction, tous présentent correctement la carte, qui constitue le document principal à commenter. À de rares exceptions, le territoire est correctement localisé et situé. Des erreurs de localisation ne sauraient en effet être tolérées (la plaine du Lauragais dans le bassin aquitain par exemple), d'autant plus qu'un atlas général est fourni dans la salle de préparation. On peut aussi regretter que la composition de la carte ne soit pas systématiquement présentée en introduction.

Les termes du sujet sont le plus souvent définis, et l'intitulé du sujet analysé. Or, parfois, le sujet thématique est escamoté dans le corps du développement. Ainsi, s'il est tentant de commenter les aménagements touristiques du littoral de la côte Vermeille sur la carte de Banyuls-sur-Mer, ces éléments ne sauraient être prépondérants pour un sujet portant sur la frontière. À ce titre, le document d'accompagnement doit permettre d'orienter le commentaire. S'il ne constitue pas le document principal, il doit être confronté à la carte et permettre de cibler certains éléments sur celle-ci et, ainsi, d'affiner l'analyse. De plus, au moyen de la carte et du document d'accompagnement, les candidates et candidats doivent révéler un certain nombre de réalités pratiques et économiques, mais aussi sensibles et paysagères, associées à des populations et des territoires. Des ordres de grandeur en termes de distance, de taille, de bâti, d'activités présentes et passées, peuvent traduire un effort de projection au sein du territoire étudié, même s'ils ne se fondent que sur la lecture de la carte et des documents, que le jury valorisera.

Structurés, les exposés proposés se sont appuyés sur des plans globalement cohérents et progressifs. Le travail de sélection des données de la carte à analyser en lien avec le sujet thématique est nécessaire, pour ne conserver que les éléments utiles à la progression de l'argumentation. Selon la même logique, de très bons exposés ont pris le temps, après chaque développement (partie ou sous-partie), de faire un point sur l'avancée du raisonnement.

Cette année, le jury a écouté plusieurs exposés finissant par une troisième partie « fourre-tout » centrée sur les enjeux de « durabilité », celle-ci étant d'ailleurs souvent réduite à sa dimension environnementale et amenant à évacuer les enjeux spécifiques du territoire. Procéder ainsi donne à

penser que cette dimension est plaquée en fin de raisonnement et bien peu pertinente quand le thème étudié n'est pas en relation directe.

Dans le même ordre d'idées, le jury insistant sur ce point, il convient de faire le lien de manière très concrète entre les spécificités du territoire étudié et les notions-clés du sujet. Des candidates et candidats ont en effet pu avoir tendance à se perdre dans des analyses conceptuelles éloignées des réalités territoriales, au risque parfois du contresens : une présentation des difficultés de franchissement de la frontière France-Espagne aurait permis de nuancer l'hypothèse de frontière « couture » ; de même que la description de la mer de vignes des Côtes du Rhône méridionales vient contredire l'idée d'une « marqueterie de paysages », à la fois « source, ressource et ressourcement ».

Le jury déplore des confusions dans l'utilisation de certains termes relevant du vocabulaire de base de géographie : plaine / plateau ; rivière / fleuve ; drainage / irrigation ; etc. Soulignons également certaines maladresses ou lacunes récurrentes : les missions de l'ONF ne se limitent pas à la protection des forêts ; le périurbain ne se réduit pas aux lotissements, un PNR contient des activités humaines, ...

Sans avoir de caractère obligatoire, comme rappelé plus haut, la réalisation d'une production graphique peut constituer un élément valorisé : une candidate a ainsi pu proposer en conclusion un croquis montrant sa bonne compréhension de l'organisation et des dynamiques du territoire étudié, qu'elle a su mettre en valeur.

Notons enfin que si les exposés ne mettent que peu en avant les jeux d'échelles, de temporalités ou d'acteurs, l'entretien qui suit l'exposé peut être l'occasion pour les candidates et candidats de revenir sur ces aspects. Il s'agit en effet moins de vérifier les connaissances des candidates et candidats que de les amener à affiner ou corriger certaines hypothèses, le jury tenant à valoriser la capacité à élaborer un raisonnement géographique. Ce ne sont donc pas des questions-pièges que les candidates et candidats doivent redouter mais un temps d'échangé les invitant à réaliser des nuances, à préciser ou à approfondir un aspect de leur exposé.

À l'issue de cette épreuve pour 2022, le jury tient à féliciter l'ensemble des candidates et des candidats auditionnés, et à saluer le travail des préparatrices et préparateurs, l'implication de toutes et de tous débouchant sur un travail de grande qualité et des apprentissages acquis.